

# Belgian Disability Forum asbl (BDF) Assemblée générale du 23/02/2017

# **Procès-verbal (Projet)**

#### **Présences**

## <u>Présents</u>

DE SMET	Emilie	ALTEO asbl
LONOBILE	Gaetano	ALTEO asbl
KEMPENEERS	Thérèse	ANAHM asbl – NVHVG vzw
BOURDEAUDUCQ	Christine	ASPH asbl
MARLIERE	Gisèle	ASPH asbl
ANGILLIS	Victor	Belgisch MS-Liga – Ligue belge de la sclérose en plaques
VERSTRAETE	Filip	FEVLADO vzw
VAN HOOREBEKE	Andy	FEVLADO vzw
SCHLEMBACH	Peter	Kleines Forum
GYSELINCK	Pierre	KVG vzw
KEMPEN	Marc	KVG vzw
AGONI	Cinzia	Les Briques du GAMP
VRYDAG	Ronald	Ligue Braille asbl – Brailleliga vzw
WILMET	Eric	UNMS/NVSM
YALCIN	Melis	VFG vzw

## **Procurations**

TOURNE	Johan	LCM-ANMC	à KVG
--------	-------	----------	-------

# **Excusés**

TREMOUROUX	Marc	ALTEO asbl
RUTJES	Bernadette	ANAHM asbl – NVHVG vzw
DOHET	Isabelle	ASPH asbl
DE WISPELAERE	Nathalie	ASPH asbl
LEBAILLY	Florence	ASPH asbl
LODOMEZ	Jacques	AP3
SPARENBERG	Nathalie	ATINGO
SNOECK	Vincent	ATINGO
BOUKERDOUS	Anaïs	FFSB
JACQUINET	Serge	LCM-ANMC
KETELAER	Anne	Les Briques du GAMP



BEAUSAERT	Christine	Ligue Braille asbl - Brailleliga vzw
CLAEYS	Catherine	Ligue Braille asbl - Brailleliga vzw
MAGIS	Michel	Ligue Braille asbl - Brailleliga vzw
GERYL	Maaikke	UNMS/NVSM
VAN DEN EEDE	Veerle	VFG vzw

# **Absents**

- 120 01110		
FINDERS-BINJE	Patrick	AHVH asbl-vzw
DE SMET	Herman	AHVH asbl-vzw
BUNCKENS	Julien	ALTEO asbl
VERHAEGEN	Patrick	ALTEO asbl
RENARD	Elisabeth	AP3 asbl
LODOMEZ	Jacques	AP3 asbl
DEGODENNE	Léon	ASPH
TIHON-DECOKELE	Christiane	Belgisch MS-Liga - Ligue belge de la sclérose en plaques
BOUQUELLOEN	Frederic	FFSB asbl
SPODEN	Doris	Kleines Forum
BORRE	Ingrid	KVG vzw
SCHREUDERS	Pierre	KVG vzw
VAN DE WIEL	Lien	KVG vzw
VANBAEL	Lieve	KVG vzw
VERMEEREN	Henk	KVG vzw
DEGRYSE	Elisabeth	LCM-ANMC
DUBOIS	Marc	LCM-ANMC
HEINEN	Jean-François	LCM-ANMC
HERWEGE	Pieter	LCM-ANMC
JANSSENS	Iris	LCM-ANMC
JACQUINET	Serge	LCM-ANMC
JADIN	Noémie	LCM-ANMC
VAN DE WALLE	Martine	LCM-ANMC
VAN KETS	Katrien	LCM-ANMC
KUMPS	Virginie	Le Silex
BRAGGAAR	Jacques	UNMS/NVSM
DEBBAUT	Peter	UNMS/NVSM
DECHAMPS	Yvan	UNMS/NVSM
ENGELEN	Marieken	UNMS/NVSM
HUSDEN	Yolande	UNMS/NVSM
POLLENTIER	Leen	UNMS/NVSM
ROMBAUTS	Jokke	UNMS/NVSM
XHROUET	Marc	UNMS/NVSM
BEYERS	Sophie	VFG vzw
NIESTEN	Reinhart	VFG vzw



**Invité** : Daniel Tresegnie, Conseiller général à la DG Personnes handicapées et responsable du secrétariat du BDF

Secrétariat: Véronique Duchenne et Olivier Magritte

Le Président, Pierre Gyselinck, constate que le quorum est atteint : 12 organisations membres sont présentes ou valablement représentées. Il déclare l'Assemblée générale ouverte. Il remercie les présents et signale les excusés.

### A. Assemblée générale ordinaire

#### 1) Approbation du PV de l'AG du 25 février 2017

- P. Gyselinck souligne l'ordre du jour chargé. Il ne souhaite pas passer en revue ce document connu des participants. Il est bien entendu ouvert aux questions.
- T. Kempeneers-Foulon : c'est l'ANAHM qui est membre de l'AG : dans le tableau de présences remplacer, « Inclusion » en regard de Thérèse Kempeneers-Foulon et « Inclusie Vlaanderen vzw » en regard de Bernadette Rutjes.

Le procès-verbal de l'Assemblée générale 2016 est approuvé sous réserve de ces modifications.

### 2) Membres : affiliations et désaffiliations 2016

Il n'y a eu ni désaffiliations, ni nouvelles affiliations.

Pour mémoire, GAMAH est devenu ATINGO

# 3) Présentation du Rapport d'activité 2016

Le Président cède la parole à la Secrétaire générale, Gisèle Marlière, pour la présentation du rapport d'activité 2016 .

Elle commence par remercier chaleureusement le secrétariat pour le travail accompli. Elle qualifie le menu de « copieux » car l'objectif principal du BDF est la mise en œuvre de l'UNCRPD. C'est vaste!



Elle passe en revue les points importants de l'année écoulée en commençant par :

 Le suivi et la mise en œuvre de la Convention sur les droits des personnes handicapées (UNCRPD). Nous sommes déjà 10 ans après la signature de la Convention. Le temps file et ne se remplit pas toujours comme on le souhaiterait. C'est le plus gros axe de travail et d'investissement du BDF puisque il prend la peine de faire référence à la Convention lors de chacune de ses interventions.

L'associatif est tributaire du calendrier politique. L'anniversaire des 10 ans fut cependant l'occasion de rappeler l'importance absolue de la Convention pour toutes les associations représentatives des personnes handicapées.

Le suivi de la Convention est essentiel. Une évaluation permet de mettre en visibilité ce suivi. C'est ainsi qu'un courrier est parti vers tous les responsables politiques dans nos différents gouvernements (57 Ministres et Secrétaires d'Etat) à la fois pour examiner les mises en œuvre réalisées mais aussi le suivi des recommandations des experts. 11 ministres seulement ont apporté un suivi. Il est intéressant de constater des approches et sensibilités diverses : les réponses étaient parfois évasives et témoignaient d'une incompréhension du changement de paradigme (modèle médical vers modèle social) et de la méconnaissance de la transversalité telle que présente dans la Convention.

Sans vouloir anticiper sur 2017, une nouvelle démarche vers le Premier Ministre et les Ministres Présidents a été initiée au début de l'année 2017.

#### • Conférence des Etats parties

Les remarques communiquées par le BDF au Coormulti ont été intégrées La Belgique était coauteur d'un « side event » de très bonne qualité. Les personnes qui y ont participé étaient intéressées par le partage de connaissances et des réflexions.

Pour mémoire, les frais de participation ont été pris en charge par l'administration.

#### • Rencontre avec des délégations étrangères

Thérèse Kempeneers-Foulon a représenté le BDF à Lille au colloque « Désinstitution et transfrontalité ».

#### Questionnaires et rapports alternatifs

Le BDF a eu l'occasion de déposer<u>une « soumission » dans le cadre du</u> Pacte international relatif aux droits civils.



#### • Convention au niveau européen.

Pour rappel, l'UE a aussi pour obligation d'implémenter l'UNCRPD. L'EDF a beaucoup travaillé à faire entendre la voix de la société civile.

La Commission européenne est sortie du Mécanisme de contrôle de la mise en œuvre de la Convention : c'est une bonne chose ; on ne peut pas être juge et partie à la fois

#### • Autre gros dossier : <u>l'European Accessibility Act</u>

La liste fixant les domaines de compétence est remise en question pour certains domaines et il est important que ces domaines soient clarifiés. Par ailleurs, il y a des lobbies très actifs pour le retrait de certains domaines de la directive – dont les transports.

#### Carte européenne de handicap

L'enjeu de la mobilité est essentiel avec, en particulier, le suivi de la carte européenne de handicap : le cadre du dossier sera présenté tout à l'heure par un collègue. Cela étant, c'est une plume à mettre au chapeau belge : c'est une interpellation de l'AG du BDF d'il y a plusieurs années qui a initié le projet. Il est entré dans sa phase concrète et sera développé cette année par 8 pays dont la Belgique.

#### Access City Awards

La coordination de <u>l' Access City Award</u> n'est plus assurée par le BDF. De manière un peu directe, on peut dire que ce n'est pas tant l'intérêt qui était ici en cause mais plus un problème de méthodologie et d'investissement humain. Pour information, Atingo fait désormais partie du jury européen.

#### La participation du BDF aux instances de l'EDF

C'est un travail régulier, pour alimenter les réunions statutaires mais aussi tout au long de l'année sur des dossiers en cours.

Dans le cadre du fonctionnement de l'EDF, le BDF a veillé à garantir l'implication des conseils nationaux.

#### Sensibilisation

La date des journées européennes 2016 a été modifiée de manière à permettre une meilleure participation des associations nationales. C'était également une demande récurrente du BDF.



#### Collaboration avec les conseils d'avis

La réalité belge fait qu'il n'existe pas un conseil d'avis dans toutes les entités fédérées. Cela étant, la transversalité et l'échange n'en sont pas moins essentiels. Ainsi de nombreux dossiers ont été débattus, parfois cela a même débouché sur une interpellation politique.

#### • Communication et information des membres

Le site de l'EDF est consulté de manière très régulière par de nombreuses personnes. Le fonctionnement avec la partie « Members only » du site Internet semble bien fonctionner.

En conclusion, 2016 a été une nouvelle année placée sous le signe du suivi de la mise en œuvre des recommandations faites à la Belgique par le Comité des droits des personnes handicapées. Le BDF fut tour à tour impliqué, réactifet interpellant à une série de niveaux .

Cela étant, même si le BDF n'est pas très visible au niveau médiatique, on peut constater que le travail de fond est considérable. Des remerciements chaleureux sont réitérés à l'endroit du secrétariat qui est un gage de crédibilité du BDF.

#### Echanges avec les membres

**Filip Verstraete** : le BDF a peu de moyens et pourtant fait beaucoup. Le site devrait être plus régulièrement alimenté ; les dernières info remontent à 2015.

**Gisèle Marlière** répond que le CA veillera à ce que cet aspect reçoive une plus grande attention.

**Gaetano Lonobile** demande quels sont les autres pays candidats au développement de la carte de mobilité. Gisèle, Marlière renvoie aux développements de la présentation qui va suivre .

# 4) Approbation du Rapport d'activité 2016

Le rapport d'activité 2016 est approuvé à l'unanimité.

# 5) Présentation des comptes 2016

Emilie Desmet présente les comptes 2016.

La situation est saine. Actif et passif sont en équilibre.



#### Au niveau du bilan

- Le total de l'actif s'élève à 41.384,05€
  - Le poste « clients » se compose principalement de remboursements qui doivent nous parvenir de l'EDF suite à la participation des représentants du BDF aux réunions statutaires, soit 1.940,83 lors de la clôture.
  - o Il est à noter qu'au cours de cette année 2016, le BDF a eu la possibilité d'être représenté lors de la Conférence des Etats Parties de l'UNCRPD à New-York. L'ensemble des frais inhérents à ce déplacement ont été directement pris en charge par le SPF Sécurité sociale. Le BDF n'a donc pas dû avancer l'argent.
- ➤ Le total du passif s'élève à 41.384,05€
  - N'oublions pas que le BDF doit s'acquitter chaque année d'une cotisation de 8000,00€ auprès de l'EDF. Le Conseil d'administration veille à ce que le BDF dispose toujours au minimum d'une année d'avance pour le payement de cette cotisation
- > Actif et passif sont en équilibre

#### Au niveau du compte de résultat

- Le total des charges s'élève à 11.185,55€, en augmentation par rapport à l'année précédente, suite à la décision d'acter en « pertes » les frais de déplacement pour participer à des réunions EDF à Copenhague en 2012 et à Budapest en 2011, pour un montant total de 704,42€. Si nous obtenons le payement attendu, ce sera pour le mieux. A cela s'ajoute une perte de 29,20€ suite à l'annulation du déplacement de Gisèle Marlière pour le Board EDF de Bratislava
  - La cotisation EDF constitue, comme chaque année, le poste le plus important à ce niveau : 8.000,00€
  - Le poste « frais de déplacement» reprend, les déplacements à l'étranger effectués dans le cadre des réunions organisées par l'EDF.
  - En 2016, nous n'avons dû supporter aucun frais de salles de réunions étant donné que nous avons eu la chance de pouvoir utiliser cette salle-ci.
- Le total des produits s'élève à 13.613,34€.
  - Il s'agit principalement des cotisations des organisations membres du BDF
  - Le poste « Participation aux frais » correspond aux remboursements reçus de l'EDF suite à la participation à des réunions européennes. L'EDF n'a pas remboursé dans l'année l'ensemble de ce que nous avions avancé en 2016. Des déplacements effectués pour des



- réunions en 2012 et en 2011 n'ont pas été remboursés par l'EDF. Si l'EDF rembourse, ce sera bien évidemment comptabilisé
- Pour cette année 2016, les produits financiers ne s'élèvent qu'à
   21,10€, en diminution de moitié par rapport à l'exercice précédent.
- Le compte de résultat pour l'exercice 2016 présente donc un boni de 2.427,79€

La santé financière du BDF est saine et les réserves constituées permettront au BDF de faire face aux frais prévus dans le cadre du plan d'action 2017.

# 6) Présentation du rapport du Commissaire aux comptes 2016

Victor Angillis a été chargé de l'établissement de ce rapport. Olivier Magritte lui a remis l'ensemble de la comptabilité du BDF et s'est entretenu avec lui sur les mouvements. Victor Angillis a effectué les vérifications d'usage et lit son rapport en séance. Le rapport ne comporte aucune réserve.

Pierre Gyselinck remercie Victor Angillis pour son travail de vérification.

# 7) Approbation des comptes 2016

Les comptes sont adoptés à l'unanimité, sans observations.

# 8) Décharge du Commissaire aux comptes

L'assemblée accorde la décharge au Commissaire aux comptes.

# 9) Décharge des Administrateurs

L'assemblée accorde la décharge aux Administrateurs.

# 10) Présentation du plan d'action 2017

Ronald Vrydag souligne la priorité essentielle : continuer la mise en œuvre de l'UNCRPD.

Il passe en revue les autres propositions de priorités fixées par le CA.



# 11) Présentation du budget 2017

Emilie Desmet présente les volets suivants :

#### Charges

- Pour cette année 2017, le principal poste de dépense est la cotisation EDF.
   Celle-ci s'élève à 8.000,00€.
- Nous avons prévus les postes de dépense habituels en matière d'assurance, de publication, de représentation et de tenue de comptes.
- L'organisation d'une table-ronde consacrée au « Design for all » initialement prévue en 2016 a été reportée à cette année. Un poste de dépense de 1.000,00€ est budgété à cet effet.
- Enfin, un montant de 1.500,00€ a été prévu pour la maintenance et l'hébergement du site Internet.

#### **Produits**

- Les cotisations de nos membres restent la partie la plus importante des produits du BDF. Cette ressource est utilisée principalement pour le payement de la cotisation du BDF à l'EDF.
- Normalement, nous ne devrions pas devoir faire appel aux réserves des années antérieures au cours de cet exercice.

Elle insiste sur le fait qu'une augmentation de la cotisation EDF n'est jamais à exclure.

#### Echanges avec les membres

**Gaetano Lonobile**: le montant de la cotisation des membres contient des centimes ; cela vient d'où et ne devrait-on pas arrondir ? Olivier Magritte explique que l'origine remonte à la conversion des cotisations initialement fixées en francs belges vers des euros.

Gaetano Lonobile : une cotisation de 8000€ à l'EDF, c'est énorme ! Gisèle Marlière explique le lien de la cotisation avec le PIB (produit intérieur brut) des états. Pour le surplus, c'est l'AG de l'EDF qui fixe la hauteur. Pour rappel, le BDF a été créé précisément pour pouvoir participer à l'EDF en tant que représentant officiel et indépendant (de par le mode de désignation de ses membres, le CSNPH ne présentait pas les garanties d'indépendance et de neutralité exigées par les Critères de Paris). Les cotisations des membres du BDF doivent permettre de faire face à la cotisation de l'EDF.

**Filip Verstraete** : il est dommage que le BDF doive quémander auprès de l'Etat fédéral la couverture financière de sa participation à NY. Il faudrait un financement automatique sans demande d'autorisation préalable.



**Pierre Gyselinck** : ce serait effectivement magnifique mais c'est la procédure ; cela étant, notre demande a toujours été suivie .

**Daniel Tresegnie** : les budgets de l'Etat répondent au principe de l'annualité. Le budget de l'état est approuvé par le Parlement en décembre pour l'année suivante. Ce qui explique qu'ici, nous n'avons matériellement pu introduire la demande que le 13 janvier 2017.

## 12) Adoption du plan d'action 2017

L'assemblée marque son accord à l'unanimité sur le plan d'action 2017.

# 13) Adoption du budget pour 2017

L'assemblée marque son accord à l'unanimité sur le budget 2017.

### 14) Divers

Aucune demande par écrit.

Olivier Magritte présente les modifications au ROI proposées par le Conseil d'administration.

**Marc Kempen**: souhaite préciser que la définition proposée de parents se heurte partiellement à la réalité en Flandre où il y a des membres de la famille qui dans le cadre du budget d'assistance sont rémunérés ; la précision « non rémunéré » pose donc problème.

**Pierre Gyselinck** confirme cette situation ; il propose de garder la proposition du ROI tout en ayant à l'esprit la situation particulière de la Flandre.

La première partie de l'Assemblée générale consacrée aux obligations statutaires se termine.

# **B. Partie informative:**



Brigitte Plumet représente la Belgique depuis 2012 au Conseil de l'Europe. Elle est membre du Bureau du CAHDPH (Comité Ad Hoc pour les Droits des Personnes Handicapées) et à ce titre a participé aux travaux pour la Stratégie handicap 2017-2023.

Alain Faure est parent d'un enfant polyhandicapé. Administrateur actif de l'EDF depuis des années, il remettra son mandat au mois de mai 2017.

# 20 ans de l'European Disability Forum – Alain Faure

20 ans, c'est un bel âge. Cet anniversaire doit nous permettre de mieux diffuser les idées de participation et d'inclusion, conformément à l'article 4.3 de la Convention sur les droits des personnes handicapées. A cette occasion, un matériel de campagne a également été mis à disposition des associations

Les principaux évènements sont les suivants : janvier 2017 – réunion EDF et Intergroupe handicap au Parlement européen; février - conférence sur l'emploi assisté à Malte ; mai - AG et exposition dans les rues de Madrid; juillet 2017 : réunion du CE en Estonie; septembre- évènement en Hongrie; novembre - journées européennes des personnes handicapées à Bruxelles + évènement culturel à définir.

**Gaetano Lonobile** demande le programme EDF. Olivier Magritte précise qu'il va être mis sur le site du BDF

# Conseil de l'Europe (CoE), plan d'action 2017-2023 - Brigitte Plumet, représentante belge au sein du CAHDPH du CoE et Alain Faure de l'EDF

B. Plumet : va tenter de montrer le rapprochement entre le Conseil de l'Europe et les citoyens.

Sa présentation suit le fil du power point. Celui-ci sera également transmis aux membres de l'AG.

Elle insiste que les aspects suivants :

- Le Comité des Ministres est l'assemblée la plus influente du CoE.
- Le plan d'action tente de réduire le gap entre les règles et les réalités de vie.
- La Convention a permis d'uniformiser les concepts, les visions et les objectifs à atteindre.



 On est passé de 15 lignes d'action dans la stratégie précédente à 5 domaines d'action dans la nouvelle stratégie, avec l'objectif d'une plus grande efficacité.

#### Echanges avec les membres

**Cinzia Agoni** souhaite revenir sur le suivi de la réclamation collective. La société civile ne sera pas entendue et n'aura pas accès au rapport de la Belgique. Elle se pose la question de savoir si le BDF peut introduire un rapport alternatif sur la mise en œuvre des plans de grande dépendance

**Daniel Tresegnie** explique qu'il ne faut pas confondre les résolutions prises par le Comité des Ministres, sur base des rapports du Comité des droits sociaux, dans le cadre des réclamations collectives, et les examens périodiques des Etats, dans leur mise en œuvre des différents articles de la Charte sociale européenne. En octobre 2016, la Belgique devait remettre un rapport sur les articles du groupe 2 de la Charte sociale européenne. Compte tenu du fait que l'examen des experts est annoncé en décembre 2017, le BDF envisage de déposer son rapport alternatif en juin/juillet 2017. Il va aussi vérifier si le rapport de l'Etat belge est déjà disponible.

**Brigitte Plumet** conseille, dans la mesure du possible, de rédiger des rapports plus ciblés et moins phraséologiques.

**Gisèle Marlière** rappelle que le rapport alternatif UNCRPD était un énorme défi, qu'il a été relevé avec succès. Ce rapport a aussi le mérité d'être exhaustif et il faudra examiner dans l'avenir dans quelle mesure il faut prioriser.

**Alain Faure** est beaucoup moins enthousiaste quant au contenu et à la portée de la Stratégie du Conseil de l'Europe. Il évoque les aspects suivants :

L'UNCRPD a été négociée avec les personnes handicapées. La Stratégie est le fruit d'un travail de concertation avec des représentants des Etats. Les associations de personnes handicapées y sont de simples observateurs sans voix et sans statut.

Par ailleurs si la Convention est évaluée par la société civile à Genève, la stratégie est évaluée par les états membres.

La Stratégie n'emporte aucun effet de droits, contrairement à la Convention sur les Droits des personnes handicapées. C'est totalement incompréhensible puisque 44 des 47 Etats constituant le Conseil de l'Europe ont ratifié la Convention et, donc, sont sensés l'appliquer dans leurs politiques et actions quotidiennes. Pourquoi le principe de la participation des personnes handicapées, mentionné à l'article 4.3 de la Convention, au processus de négociation de la Stratégie ne fut pas appliqué ?! L'EDF demande une participation effective des



personnes handicapées : le texte de la stratégie évoque cette participation et pourtant l'EDF n'a jamais été associé. C'est dit partout et l'EDF n'est nulle part.

**Brigitte Plumet** souhaite réagir en précisant 2 choses.

- 1. l'EDF (Donata Vivanti) a participé à l'élaboration de la Stratégie . La stratégie n'est effectivement pas un outil contraignant mais qui se veut facilitateur. Brigitte avait suggéré l'idée que le Conseil de l'Europe écrive une Convention sur les droits des personnes handicapées dans le cadre des compétences du Conseil de l'Europe mais cela n'a pas été retenu.
- 2. Brigitte Plumet a, en Belgique, joué le jeu de la consultation (cfr. avis du CSNPH, collaboration du BDF...), mais en ce qui concerne les autres Etats, elle ne dispose pas d'information.

Elle constate par ailleurs que les représentants nationaux sont de plus en plus des personnes handicapées et brillantes.

Alain Faure réagit à son tour et se dit en désaccord avec les propos de Madame Plumet. Il souhaite présenter un exemple simple mais parlant: le Conseil des Ministres a rendu une recommandation - c'est signe que la préoccupation est élevée et unanime - sur les personnes à besoins spécifiques et pourtant cela ne figure nulle part dans la Stratégie. La stratégie va tomber à plat car elle n'apporte rien aux personnes handicapées. C'est la mise en œuvre de l'UNCRPD qui est suivie et la Stratégie aurait dû venir en appui.

# Carte européenne du handicap : état de la situation - Gauthier Cocle

3 domaines : la culture, les sports et les loisirs

3 objectifs spécifiques :

- Gestion publique et partage de la carte : 5 agences travaillent ensemble. Les flux doivent être créés (via la Banque Carrefour de Sécurité sociale - BCSS). Un marché public a été lancé pour la réalisation de la carte
- Sensibilisation des prestataires : l'idée est de sceller des accords de collaboration, une brochure opérateurs a également été créée
- Situation et besoins des personnes handicapées : brochure et site internet à l'attention des utilisateurs en cours de création. Le BDF et le CSNPH pourraient avoir un rôle à jouer en ce qui concerne l'information des personnes handicapées

L'objectif final est bien de clôturer le projet fin juillet 2017 et de rendre les cartes opérationnelles pour cette date.



L'organisation d'un événement pour le lancement de la carte est envisagé.

#### Echanges avec les membres

**Gisèle Marlière** demande si une phase d'évaluation a été prévue. Elle rappelle que le projet est parti de la Belgique. Certains pays souhaiteront rentrer dans le système pour autant qu'il fasse ses preuves.

**Gauthier Cocle**: la Commission européenne ne demande pas de phase de rapportage ou d'évaluation mais au niveau belge, il y aura sans doute une évaluation pour connaître le nombre de demandeurs, de prestataires, .... Pour rappel, en Belgique, il s'agit d'un projet pérenne avec un financement récurrent de la diffusion de la carte prévu pour les prochaines années dans les entités fédérées.

**Daniel Tresegnie** ajoute que l'accessibilité du site a été prévue pour les personnes sourdes et les personnes qui présentent une déficience intellectuelle.

**Filip Verstraete** insiste sur l'importance d'associer les personnes sourdes dès la conception du projet.

**Gauthier Cocle** explique que cela s'est fait ainsi : le site sera labellisé anysurfer ; il y aura des pages *easy to read* et des capsules vidéo, à tout le moins, dans les 3 langues nationales.

**Christine Bourdeauducq** demande s'il y aura une banque de données des prestataires.

**Gauthier Cocle** explique que les moyens financiers dégagés n'ont pas été prévus pour un suivi permanent et régulier des prestataires.

**Christine Bourdeauducq**, en tant qu'administratrice dans *Access-i*, va proposer que ce critère de reconnaissance de la carte apparaisse dans la banque de données wallonne.

**Daniel Tresegnie** encourage tous les moyens de sensibilisation.

**Gisèle Marlière** souligne que le nombre de prestataires sera un indicateur clair de la réussite du projet.

Filip Verstraete demande que le BDF et l'EDF soient intégrés dans l'évaluation

**Christine Bourdeauducq** demande si le principe de fonctionnement de la carte repose toujours bien sur la reconnaissance mutuelle dans les 8 pays ?

**Daniel Tresegnie** confirme cela et ajoute que, par ailleurs, le site belge sera en lien avec le site européen.

\_\_\_\_\_



Pierre Gyselinck remercie chaleureusement tous les intervenants pour leur apport à cette réunion ainsi que tous les participants pour leur attention et participation active. Il remercie aussi les traducteurs et le secrétariat pour leur soutien.

La séance est levée à 16h.